

Prologues du *Roman de Thèbes*

Lorsqu'on compare les *incipit* des trois romans d'Antiquité qui constituent la « triade classique » (le *Roman de Thèbes*, le *Roman d'Eneas* et le *Roman de Troie*), on est frappé par leur disparité. Alors que l'*Eneas* ne possède pas de véritable prologue – bien qu'il commence par un résumé de la chute de Troie destiné à remédier à l'*ordo artificialis* adopté par Virgile, tout comme le *Brut* de Wace débute presque immédiatement par un résumé du *Roman d'Eneas*¹, le *Roman de Troie* présente un prologue de 144 vers suivi d'un résumé du roman occupant 570 vers (vv. 145-714), annonçant en particulier les 23 batailles.

Le préambule du *Roman de Thèbes* ne reflète guère celui de la *Thébaïde* (I, vv. 1-45), dans lequel Stace, après avoir choisi et délimité son sujet, couvre Domitien d'éloges et annonce la carrière de la plupart des Sept contre Thèbes. Nous nous appuierons ici sur le texte du manuscrit S, édité par F. Mora², qui représente vraisemblablement la rédaction la plus ancienne du roman, et dont la version courte, représentée par le manuscrit C éditée par G. Raynaud de Lage, ne diffère guère³. Nous y ajoutons un développement de ce prologue propre aux deux manuscrits de la version longue, A et P, que L. Constans, dans son édition, avait rejeté en Appendice⁴. De ce fait, le prologue de *Thèbes stricto sensu* compte, dans les manuscrits B, C et S 20 vers immédiatement suivis d'un résumé de 12 vers et d'une transition de 4 vers. Cette structuration est soulignée dans le ms. S par la présence d'une

1 — Édition I. Arnold, t. I, Paris, SATF, 1938, vv. 9-66.

2 — *Le Roman de Thèbes*, Le Livre de Poche, Lettres Gothiques, Paris, 1995.

3 — *Le Roman de Thèbes*, Paris, CFMA 94 et 98, 1968.

4 — *Le Roman de Thèbes*, t. II, Paris, Firmin Didot, 1890, App. III, p. 106.

lettrine au v. 21 puis au v. 37, dans C par une lettrine au v. 32.
 Dans le ms. A, le prologue compte 48 vers et dans P 50.

Qui sages est nel deit celer,	1
mais pur ceo deit son sen monstrier	
que, quant serra del siecle alez,	
en seit puis toz jours remembrez.	
Si danz Homers et danz Platons	5
et Virgiles et Citherons	
lor sapience celasant,	
ja ne fust d'els parlé avant.	
Por ce ne voil mon sen taisir,	
ma sapience retenir,	10
ainz me delite a conter	
chose digne de remembrer.	
Tout se taisent cil del mestier	
si ne sont clerc ou chivaler :	
ensement poent escouter	15
come li asnes a harper.	
Ne parlerai de peltiers	
ne de vilains ne de berchiers,	
mais de deux friers vous dirrai	
et lour gestes acounterai.	20
Li uns ot non Ethioclés	
et li autres Polinicsés.	
Edypodés lez engendra	
en la reïne Jocasta :	
de sa miere lez ot a tort	25
quant son pierre le rei ot mort.	
Por le pechié dount sount crié	
furent felon et esragié :	
Thebes destruisirent lor cité	
et en après tout le regné ;	30
destruit en furent lour veisin	
et il ambedui en la fin.	
Mes deux germaines ore a present	
ne parlerai plus longement,	
car ma raison voil comencier	35
d'un lor aiol dont voil counter.	
Lor aiues ot non Laïus....	

Après le v. 16, les manuscrits de la version longue présentent le développement suivant (texte de A ; les deux vers propres à P sont en italiques) :

Conter vous voel d'antive estore	17
que li clerc tienent en memore,	

*[et que il fisent par grant grasse
 en. I. livre c'on dist Estasse]*
 et conter d'une fiere geste,
 leu ou le list estuet grant feste. 20
 De batailles et de grans plais
 – onques plus grans n'oïstes mais,
 de merveilleus confusions,
 de grans dolours, d'ocisions 24
 conte li livres ke on fist ;
 or escoutés ke il en dist.
 Il le fist tout selonc la letre
 dont lai ne sevent entremetre 28
 et por chou fu li romans fais
 que nel saroit hom qui fust lais.

Nous étudierons donc les passages communs à tous les manuscrits sans éluder les problèmes d'interprétation qu'ils peuvent poser, et nous rendrons compte le moment venu du développement propre à la version longue.

Posséder le savoir oblige à le transmettre

Tel nous semble le sens du v.1 *Qui sages est nel deit celer* et de son *sen monstrier*, idée exprimée négativement par *mon sen taisir / ma sapience retenir* (vv. 9-10) ou *lor sapience celasant* (v. 7). Certes, J. Frappier souligne qu'est célébré ici « le rôle de l'auteur, ou, si l'on veut, la fonction du poète, possesseur d'une sagesse qu'il n'entend pas garder pour lui seul⁵ », et en 1991, nous avons traduit *sages* du v. 1 et *sen* du v. 2 par « sage » et « sagesse », tout en conservant prudemment le mot *sapience*⁶. Mais on remarquera que F. Mora traduit *sen* par « savoir » – mais *sapience* par « sagesse », et qu'E. Baumgartner, dans *Le Récit médiéval*, associe indissolublement ces deux notions en intitulant son développement consacré aux romans antiques par « Sagesse et savoir »⁷. Tout en partant pour *sage* de larges notions de base, celles de « bon sens, jugement, intelligence, habileté, savoir⁸ », Ch. Brucker, dont les relevés, commencés en 1964, se fondent encore sur l'édition de L. Constans, donne à *sages* du v. 1 le sens d'« habile » pour dési-

5 — *Chrétien de Troyes et le mythe du Graal. Étude sur Perceval ou le Conte du Graal*, Paris, SEDES, 1972, p. 47.

6 — *Le Roman de Thèbes*, Traductions des CFMA, XLIV, Paris, Champion, 1991, p. 19.

7 — *Le Récit médiéval, XI^e–XIII^e siècles*, Paris, Hachette, « Contours littéraires, 1995, pp. 19 sqq.

8 — *Sage et son réseau lexical en Ancien Français (des origines au XIII^e siècle)*, ANRT, Lille 3 et Paris, Champion, 1979, p. 114.

Ne s'en deit tair ne celer,
Ainz se deit voluntiers mustrer. 414

comme le fait Chrétien de Troyes dans le prologue d'*Erec et Enide* :

que cil ne fet mie savoir 16
qui s'escience n'abandone
tant con Dex la grasce l'an done... 1815

Sages, sen et sapience appartiennent ici à l'un des éléments de la topique de l'exorde, « posséder le savoir oblige à le transmettre », commenté par E.R. Curtius avec plusieurs exemples empruntés à *La Bible*¹⁶, en particulier à la parabole des talents¹⁷, et qui, selon M. Zink, aurait sa source dans le *Livre de la Sagesse*¹⁸.

Ce devoir de « transmettre le savoir » est lié au souci d'une gloire posthume, avec référence à la notoriété d'Homère, de Platon, de Virgile (Ovide dans P) et de Cicéron. Mais, souligne G. Raynaud de Lage, « l'anonymat du poème contrarie malencontreusement le vœu de ce clerc¹⁹. » Pour E. Baumgartner, « au XII^e siècle (et au-delà), l'anonymat d'une œuvre narrative a toutes chances d'être un accident lié aux conditions de sa conservation, à l'absence principalement de tout « discours d'escorte ». Les auteurs des romans de *Thèbes* et de *l'Enéas* n'ont pas pris la sage précaution d'inscrire leur nom dans leur texte, comme l'a fait leur contemporain plus avisé, Benoît de Sainte-Maure, dans le prologue de son *Roman de Troie*²⁰ ». Quoi qu'il en soit, la mention des quatre illustres *auctores* grecs et latins rend d'autant plus frappante, dans ce prologue, l'absence de référence à Stace, dans quatre manuscrits sur cinq.

Le choix des destinataires : la sélection du public

Tout se taisent cil del mestier 13
si ne sont clerc ou chivaler :

14 — Édition J. Rychner, Paris, CFMA, 1973.

15 — Édition M. Roques, Paris, CFMA, 1980.

16 — *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, trad. par J. Bréjoux, Paris, PUF, 1956, pp. 108-109.

17 — *Matthieu*, 25, 14-32.

18 — « Une mutation de la conscience littéraire : le langage romanesque à travers des exemples français du XII^e siècle », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, XXIV, 1981, p. 16.

19 — *Ed. citée*, t. II, p. 147.

20 — *Le Récit médiéval*, p. 122.

ensement poent escouter
come li asnes a harper.

16

L'interprétation de ce passage pose problème. F. Mora le traduit ainsi :

« Qu'ils se taisent tous, ceux de ma profession, s'ils ne sont clercs ou chevaliers : ils sont tout aussi capables de m'écouter qu'un âne de jouer de la harpe. »

En 1991, en suivant le texte de C, nous traduisions :

« Que s'épargnent la peine de m'entendre ceux qui ne sont clercs ou chevaliers, car ils sont aussi aptes à m'écouter que l'âne à l'art de la harpe. »

C'est d'abord le v. 13 de S qui fait difficulté. Pour L.G. Donovan, que semble suivre ici F. Mora, l'auteur de *Thèbes* évoque « d'un ton acerbe la rivalité entre le conteur professionnel – le jongleur – et le clerc, sans oublier d'élever le rang de ce dernier en le comparant au chevalier²¹. »

On trouve bien dans le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch deux références de *cil de mestier* au sens de « Leute von gelehrten Berufsarten », qu'on pourrait traduire par « lettrés », mais elles se trouvent dans *Les quatre âges de l'homme* de Philippe de Novare²², c'est-à-dire un siècle après le *Roman de Thèbes*. Et d'autre part, que seraient ces « lettrés » qui ne seraient pas clercs ?

Les variantes pour ce vers sont :

C (=B) Or s'en tesent de cest mestier

A Or s'en aillent de tous mestiers

P Or s'en voient de tous mestiers ;

L. Constans a recréé un *Or s'en voient de tot mestier* d'après P, ce qui montre que le texte de S ne le satisfaisait pas

A notre avis, il ne faut pas faire de *del mestier* un complément du pronom *cil*, mais le complément de *s'en taisent*. On comprend mieux le texte de S en corrigeant au v. 14 *si* en *qi*. Ou bien il faut s'en remettre au texte de C, avec *se taire de* qui garde le sens de « keine Ansprüche geltend machen », c'est-à-dire ici « que ne prétendent nullement à cette occupation », « que se détournent totalement de cette activité ».

Pour les vv. 15-16, s'agit-il bien du motif de l'âne musicien ? F. Mora a raison de rappeler que ce proverbe a sans doute été

21 — *Recherches sur le Roman de Thèbes*, Paris, SEDES, 1975, p. 26.

22 — Ed. Marcel de Fréville, Paris, Firmin Didot, 1888, 213 et 215.

emprunté à la *Consolatio Philosophiae* de Boèce : « Entends-tu ces mots, dit la Philosophie, et pénètrent-ils dans ton esprit, ou es-tu comme l'âne devant la lyre ? » En fait, selon nous, on ne se trouve pas ici face au motif de l'âne musicien, dont Emile Mâle²³ et O. Beigdeber²⁴ ont relevé maints exemples et qui, remontant à une fable de Phèdre, a été diffusé au Moyen Âge à travers Boèce, d'autant plus que cette image n'est pas forcément péjorative. Nous pensons que ces deux vers sont à rapprocher du *Comput* de Philippe de Thaon :

Si i pot esculter
cum li asnes al harper²⁵ 143

Et il faut donc traduire les v. 15-16 de *Thèbes* par « ils sont tout aussi capables de m'écouter que l'âne d'apprécier le son de la harpe ».

Le recours au motif de l'âne incapable d'apprécier le son de la harpe est une forme de la célèbre métaphore *margaritas ante porcos*, utilisée dans le même sens par Alexandre de Paris à la fin de la branche IV de son *Roman d'Alexandre* :

Or m'entendés, segnor, que Deus vos beneïe ! 1609
Cui Dieus done le sens, il nel doit celer mie,
Mais bien se doit garder que a tel gent le die
Qui disnes soit d'oïr, car cil fait grant folie
Qui entre les porciaus gete sa margerie
Ne avec le forment seme la gagerie. 1614²⁶

Il exclut de ses destinataires ceux dont la nature les rend incapables de profiter de l'enseignement qu'il dispense, et il emploie alors la même image que le romancier de *Thèbes* :

N'est drois que ja l'escoutent li escars, li aver ; 1685
Tout autresi est d'aus, tres bien l'os afremer,
Com il est de l'asnon qui escoute al harper. 1687

Les *escars*, *aver*, qualifiés aussi de *cuivers* sont en particulier les serfs enrichis, les non-nobles, les vilains. Observons aussi que, comme l'auteur de *Thèbes*, Alexandre de Paris destine son œuvre à un public privilégié :

23 — *L'art religieux du XII^e siècle en France*, Paris, A. Colin, 1922, pp. 339-40.

24 — *Lexique des symboles*, éd. du Zodiaque, 1969, pp. 53-59.

25 — Ed. Mall, Strasbourg, 1873.

26 — Ed. E.C. Armstrong, D.L. Buffum, B. Edwards, L.F.H. Lowe, Princeton, 1937, Elliott Monographs 37.

Li gentil chevalier et li clerc sage et bon 1652
 Les dames, les puceles qui ont clere façon,
 Qui sevent de service rendre le guerredon,
 Cil doivent d'Alexandre escouter la chançon. 1655

Dès le *Roman de Thèbes*, le romancier choisit bien son public, comme l'a signalé E. Köhler : « Le sens est clair : l'auteur part de la notion d'un public mêlé, composé de représentants des catégories les plus diverses de la société, mais il est bien décidé à opérer une sélection. Le « tiers-état » se voit signifier catégoriquement son exclusion. Seuls clercs et chevaliers sont en état de comprendre l'œuvre du poète nouveau style, car celle-ci ne met jamais en scène que des personnages d'un rang élevé²⁷. »

Le choix du sujet

Ne parlerai de peltiers 17
 ne de vilains ne de berchiers

Ces vers de S, que l'on retrouve dans les mss. C et B avec la variante *bouchiers* pour *berchiers*, spécifient par la négative le caractère aristocratique des héros de l'œuvre. Mais c'est surtout le passage propre à la version longue, vraisemblablement postérieure aux mss. S, B et C, qui nous éclaire sur la thématique du roman et sur sa réception. Le *sen*, la *sapience*, c'est une *antive estore* que les clercs sont les seuls à avoir en mémoire, détenant un savoir inaccessible aux laïcs, et c'est à seule fin de dispenser ce savoir que le roman a été écrit. C'est alors que le rédacteur du ms. P mentionne la seule référence à Stace que l'on puisse trouver dans ce prologue. Les rédacteurs des manuscrits de la version longue se présentent explicitement comme des « translateurs »²⁸, et ils font écho à Benoît de Sainte-Maure évoquant la « mise en roman » dans le prologue de *Troie* :

E por ço me vueil travailler 33
 En une estoire comencier,
 Que de latin, ou jo la truis,
 Se j'ai le sens et se jo puis,
 La voudrai si en romanz metre

27 — « Quelques observations d'ordre historico-sociologique sur les rapports entre la chanson de geste et le roman courtois », dans *Chanson de geste und höfischer Roman*, Colloque de Heidelberg, *Studia Romanica* 4, Heidelberg, Carl Winter, 1963, p. 23.

28 — Voir F. Mora, *Lire, écouter et récrire l'Enéide*, thèse de doctorat d'État, 1991, p. 183 sqq.

Que cil qui n'entendent la letre
Se puissent deduire el romanz...

39

D'autre part, notre premier roman est qualifié de *fiere geste*, c'est-à-dire « terrible histoire », si l'on considère *geste* dans son sens courant de « Geschichte, Sage », mais on pourrait estimer aussi que *geste* a ici le sens de « Geschlecht, Sippe », et que le remanieur annonce qu'il va parler d'une terrible lignée, celle des frères ennemis. Mais il est vrai qu'au v. 20 de S, présent avec des variantes dans tous les mss., *lour gestes* désigne les « actions mémorables » des deux frères. Quoi qu'il en soit, les vv. 21-25 de la version longue montrent que l'œuvre est perçue comme riche en épisodes épiques extraordinaires, batailles, anéantissemments (*confusions*), massacres (*ocisions*). Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le prologue est précédé dans le ms. S de la mention *Ci comence le siege de Thebes*. Par ailleurs, l'accent est mis sur les *grans plais*, c'est-à-dire les débats : non seulement le procès de Daire le Roux, mais les scènes de conseil (Monflor, l'opposition Athon / Othon, etc...).

La trame de l'œuvre

Le prologue se termine non pas tout à fait par un résumé, mais par une évocation générale de l'ensemble du récit : la guerre fratricide opposant Étéocle à Polynice, avec une transition vers l'Œdipodie. Dans cette dernière partie est mis en relief le poids du péché initial, l'inceste (vv. 25-32). Mais dans le ms. S, on peut se demander si l'empreinte de l'inceste ne finit pas – en dépit de l'Œdipodie initiale – par s'effacer derrière la malédiction paternelle, et il nous faut ici évoquer deux autres passages.

Le manuscrit S est en effet le seul à présenter, au milieu du récit préliminaire consacré à Œdipe, sinon un second prologue, du moins un résumé global du roman (v. 496-535), condamnant les deux frères et leur comportement contre nature :

Mes des freres devon parler
et de lour ovres recouter :
come furent fel a desmesure,
come il firent countre nature.

Et cette fois, le résumé mentionne le roi d'Argos, l'anéantissement de Thèbes et le dénouement du roman, la présence de cette seconde introduction, au beau milieu de l'Œdipodie, nous semble bien montrer que celle-ci fonctionne comme un avant-

texte, le rédacteur de *Thèbes* ayant coïncidence de s'être éloigné du sujet principal de la *Thébaïde*.

D'autre part, l'épilogue du roman, dans le manuscrit S, n'évoque que les fatales conséquences de la lutte entre les deux frères et l'accomplissement de la malédiction paternelle :

Aussi la fin de l'épilogue :

Por ce vous die : « Prenez en cure,	12056
par dreit errez et par mesure ;	
ne faciez rien countre nature,	
que ne vingiez a fin dure. »	12059

ne concerne-t-elle que la conduite contre nature que représente la guerre entre frères.

En revanche, l'épilogue de la version courte (mss. B et C) insiste sur les conséquences inéluctables de la faute initiale, l'inceste :

contre Nature furent né,	10555
pour ce leur fu si destiné	
que plains furent de felonie ;	
bien ne porent fere en leur vie.	10558

L'épilogue du ms. A ne fait que rattacher, par le biais de Romulus, Thèbes à Rome²⁹. Quant au rédacteur du ms. P, il termine en relatant la mort des héros survivant à la chute de Thèbes : Adraste et ses filles, Jocaste, Antigone, Œdipe. Mais surtout, il situe Thèbes dans une dimension chronologique, historique : vingt ans avant la chute de Troie, et bien avant la prospérité de Rome³⁰.

Le prologue du *Roman de Thèbes* a exercé son influence sur celui du *Roman de Troie* et sur le *Roman d'Alexandre*. Il est peut-être préférable de parler ici des différentes rédactions du prologue de *Thèbes* qui présentent des caractéristiques communes : la présence de *topoi* comme « posséder le savoir oblige à le transmettre » et le désir d'une gloire posthume³¹, la sélection d'un public de clercs et de chevaliers, une brève présentation du récit. Les ajouts propres à la version longue mettent en valeur la laïcisation d'une culture cléricale et l'inspiration épique du roman. Enfin c'est parfois là seulement – en dehors de l'Œdipodie, qu'est mentionné l'inceste avec ses conséquences³². Si l'on remarque, dans l'en-

29 — L. Constans, *éd. citée*, t. II, pp. 217 et 266.

30 — *Ibid.*, t. II, pp. 305-306.

31 — Voir E.R. Curtius, *op. cit.*, pp. 590-91.

32 — Sauf dans les manuscrits de la version longue, où, après l'ambassade de Jocaste,

semble, une certaine unanimité des prologues, le contenu des épilogues varie considérablement selon les rédactions, voire d'un manuscrit à l'autre. Dans ces deux cas cependant, nous sommes en présence de ce que G. Genette appelle des formes de *paratexte*³³ avec lesquelles les rédacteurs-remanieurs prennent plus ou moins de libertés. L'épilogue, qui peut présenter des différences considérables, a pu être l'objet de remaniements complets : c'est le cas pour les manuscrits de la version longue, A et P. L'*incipit* n'a fait l'objet que de développements partiels ; dans l'ensemble, les 36 vers de S, à une exception et évidemment des variantes près, ont été reproduits, mais demeure alors la question essentielle : à quel moment le prologue de S a-t-il été composé, puisqu'il ne correspond nullement à celui de la *Thébaïde* ?

Aimé PETIT

Université Charles-de-Gaulle – Lille 3

Œdipe souligne le péché initial et la malédiction frappant ses enfants (A 6423-6475).

33 — *Palimpsestes, la littérature au second degré*, Paris, Seuil, 1982, p. 9.